ROCHEJEAN

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS)

Exercice 2016

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
Présentation du territoire desservi 3
Mode de gestion du service 3
Estimation de la population desservie (D.101.1) 3
Nombre d'abonnements 3
Prélèvement sur les ressources en eau 4
Production 4
Achats d'eaux traitées 4
Volumes vendus au cours de l'exercice 5
Autres volumes 5
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 5
2. Tarification de l'eau et recettes du service 5
Modalités de tarification 5
Facture d'eau type (D.102.0) 6
Recettes 6
3. Indicateurs de performance 6
Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1) 6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2) 9
Rendement du réseau de distribution (P.104.3) 9
Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3) 9
Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3) 10
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P.107.2) 10
Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P.108.3) 10
4. Financement des investissements 10
Branchements en plomb 10
Montants financiers 10
État de la dette du service 10
Amortissements 10
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 11
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 11
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 11
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1) 11
Délai maximal d'ouverture des branchements (D.151.0 et P.152.1) 11
Taux de réclamations (P.155.1) 11

Lexique

production 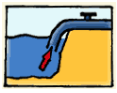 La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eaux brutes, le pompage en sortie d'usine.

distribution 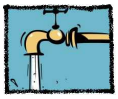 La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

1. Caractérisation technique du service

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal par le service technique de la commune de ROCHEJEAN

Les compétences liées au service sont de deux ordres

- La Production depuis la source de la Leupe
- La distribution à partir du Réservoir de Chapuiset

Le village de Rochejean est desservi à partir de ce réservoir

Le réservoir est alimenté par le pompage dans la source de la Leupe sur le territoire de ROCHEJEAN mais a aussi une alimentation de secours par le Syndicat des eaux de Joux

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie communale

Estimation de la population desservie (D.101.1)

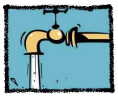

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 663 habitants en résidence principale et 200 habitants en résidence secondaire

Nombre d'abonnements

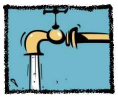

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016
ROCHEJEAN	**287**	**289**

Le schéma suivant résume la répartition des différents volumes au long de la chaîne de distribution de l'eau potable:

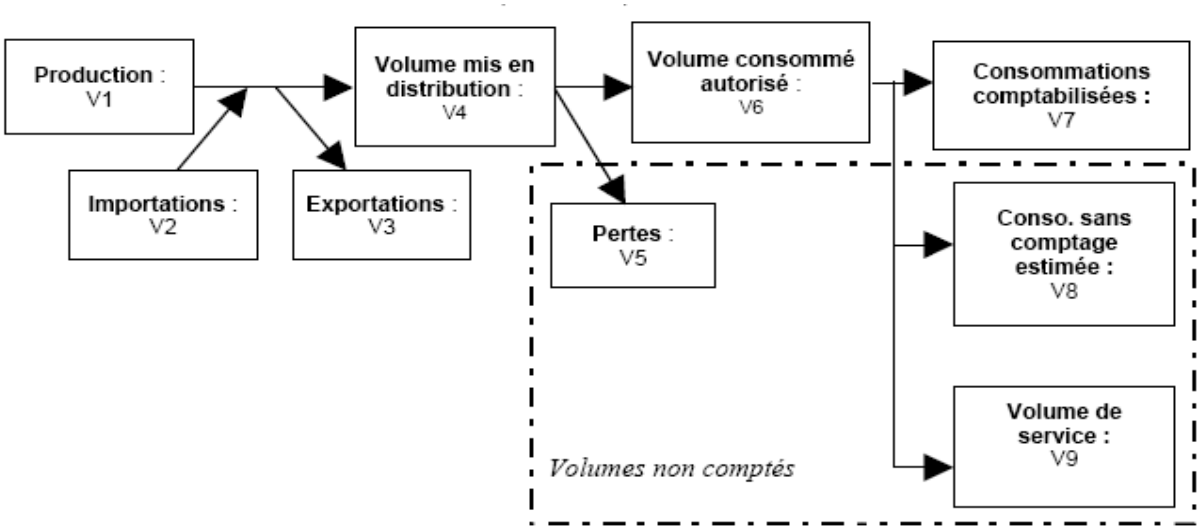

Prélèvement sur les ressources en eau

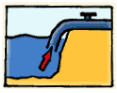

Le prélèvement autorisé par la DDT est de 60 000m^3 et un débit maximum autorisé de 25m^3/h

	Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux)	Volume prélevé durant l'exercice 2016 (en m^3)	Observations
1	Source de la leupe	pompage	480 m3/jour	**48 983 m^3**	
2	Syndicat des eaux de Joux	Achat d'eau		**84 m^3**	
Total Prélevé				**49 067 m^3**	

Production

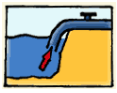

La production est traitée par du chlore gazeux au pompage

Achats d'eaux traitées

	Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 (en m^3)	Observations
1	Syndicat des eaux de Joux	**84 m^3**	Utilisée lors du lavage de réservoir et en complément de fuite ou d'avarie des pompes

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2016 (en m^3)	Observations
Abonnés domestiques	**30 506 m^3**	
Autres abonnés	**4 521 m^3**	fermes
Fuites après compteurs	**4375 m^3**	
Utilisation Commune de Rochejean	**496 m^3**	Eglise, cimetière …
Total distribué aux abonnés : V_7	**39 898 m^3**	

Autres volumes

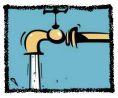

Volume de service : V_9 = 375 m^3/an
(Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution, par exemple lors des purges)

Volume consommateurs sans comptage : V8 = 0 m^3/an
(Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)
Volume de fuite importante : 1 300 m^3/an

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

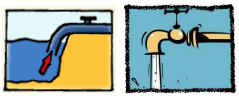

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 9.5 kilomètres au 31/12/2015

.2 Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

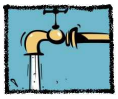

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Tarifs		**Au 01/01/2015**	**Au 01/01/2016**
Part de la collectivité			
Frais d'accès au service	(facultatif)	1 000 €	1 000 €
Part fixe (€/an)	Abonnement) y compris location du compteur	50 €	50 €
Part proportionnelle (€ /m^3)	Tranche 1 : 0 à .150. m^3	0.90 €/m^3	0.90 €/m^3
	Tranche 2 : à partir de 151 m^3	0.60 €/m^3	0.60 €/m^3
Taxes et redevances			
Taxes	Assujettissement TVA)	non	non
Redevance	Agence de l'eau	0.29 €/m^3	0.29 €/m^3

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/11/2004 effective à compter du 10/11/2005 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 24/10/2011 effective à compter du 24/10/2011 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 26/10/2012 effective à compter du 01/08/2013 fixant les tarifs du service d'eau potable

Facture d'eau type (D.102.0)

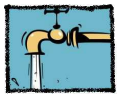

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont [1] :

Tarifs			**Au 01/01/2015 en €**	**Au 01/01/2016 en €**	**Variation en %**
Collectivité	Part fixe		50.00€	50.00€	0%
	Part proportionnelle	Tranche 1	108.00 €	108.00 €	0%
Redevance de pollution domestique			34.80 €	34.80 €	0%
Total			**192.80 €**	**192.80 €**	0%
Prix au m^3			**1.61 €/m3**	**1.61 €/m3**	**0%**

Recettes

	2015
Vente d'eau aux abonnés domestiques (parts fixe et variable)	54 131.64 €
Vente d'eau aux abonnés non-domestiques (parts fixe et variable)	3 454.29 €

3. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau (P.101.1 et P.102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Qualité de l'eau

Unité de Gestion et d'Exploitation ROCHEJEAN

synthèse 2016 / UDI ROCHEJEAN

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DISTRIBUTION

EXPLOITANT	Régie
RESSOURCE	Ressource en nappe alluviale
PERIMETRES DE PROTECTION	Réalisés
TRAITEMENT	désinfection au chlore gazeux
POPULATION DE L'UNITE DE DISTRIBUTION	439

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2016

Nombre total d'analyses réalisées en 2016 et représentatives de l'eau distribuée	**8**
Nombre d'analyses non conformes attestant d'une pollution microbiologique présentant un risque sanitaire	**0**
Nombre d'analyses non satisfaisantes attestant d'un dysfonctionnement ou de l'absence de traitement	**0**

EVOLUTION DES BILANS BACTERIOLOGIQUES SUR LES DERNIERES ANNEES

Bilans	2014	2015	2016
% d'analyses non conformes	0%	0%	0%

SOUS PRODUITS DE LA DESINFECTION DANS L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2016

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la référence de qualité	Moyenne	Maximum
Chlore résiduel libre	mg/l	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal	7	3	0,33	0,50
Bioxyde	mg/l		0			
Chlorites	mg/l	0,2	1	0	0,00	0,00
Trihalométhanes	µg/l	100	1	0	17,00	17,0

LIMITES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2016

Paramètres	Unités	Limites de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à la limite de qualité	Moyenne	Maximum
Nitrates	mg/l	50 mg/l	1	0	2,6	2,6
Pesticides	µg/l	0,1 µg/l par molécule	0			
		0,5 µg/l total pesticides	0			
HAP	µg/l	0,1 µg/l	1	0	0,00	0,00

REFERENCES DE QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DE L'EAU DISTRIBUEE POUR L'ANNEE 2016

Paramètres	Unités	Références de qualité	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses supérieures à laréférence de qualité	Moyenne	Maximum
pH	unité pH	[6,5 - 9]	7	0	7,6	7,8
Conductivité à 25 °C	µS/cm	[200 - 1000]	7	0	442	486
Dureté équilibre calco-carbonique	°F	sans objet proche de l'équilibre	1	eau proche de l'équilibre	20,2	20,2
Turbidité	NFU	2	7	0	0,0	0,3
Ammonium	mg/l	0,1 ou 0,5 si naturel	7	0	0,0	0,0
Matière Organique	mg/l	2	1	0	0,9	0,9
Aluminium	µg/l	200	0			
Fer	µg/l	200	1	0	0,0	0,0
Manganèse	µg/l	50	0			

Qualité de l'eau

Synthèse 2016

Unité de gestion et d'exploitation

ROCHEJEAN

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Avis de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée en 2016 sur les unités de distribution

ROCHEJEAN

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2016 :

- une bonne qualité microbiologique

- une qualité organoleptique souvent médiocre (excès de chlore)

- des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité

- une absence d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de bonne qualité.

Il convient d'éviter les chlorations excessives.

Qualité 2016 de l'eau sur l'unité de distribution :

ROCHEJEAN

Maitre d'Ouvrage : ROCHEJEAN

Exploitant : Régie

L'eau est prélevée dans la nappe alluviale du Drugeon puis elle est désinfectée au chlore gazeux avant d'être distribuée.

Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.
Limite de qualité : absence de germe.

Nombre d'analyses réalisées :	8
Nombre d'analyses non conformes :	0

Turbidité

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection.
Référence de qualité : 2 NFU

Nombre d'analyses réalisées :	7
Nombre d'analyses non conformes :	0
Valeur maximale mesurée :	0,26

Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.
Limite de qualité : 50 mg/l

Nombre d'analyses réalisées :	1
Nombre d'analyses non conformes :	0
concentration moyenne :	2,6
concentration maximale :	2,6

Dureté

La dureté représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé et qui sont présents naturellement dans l'eau de la ressource.
Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

Nombre d'analyses réalisées :	1
Valeur moyenne mesurée :	20,2
Valeur maximale mesurée :	20,2

Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de protection des récoltes et de désherbage.
Limite de qualité : 0,1 µg/l

Nombre d'analyses réalisées :	0
Nombre d'analyses non conformes :	
concentration moyenne :	
concentration maximale :	

Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :	
Nombre d'analyses non conformes :	
concentration moyenne :	
concentration maximale :	

CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau distribuée sur votre réseau a présenté en 2016 :

- une bonne qualité microbiologique

- une qualité organoleptique souvent médiocre (excès de chlore)

- des teneurs en substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité

- une absence d'hydrocarbures

Le réseau de distribution est de bonne qualité.

Il convient d'éviter les chlorations excessives.

Pour plus d'information...
Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous le

ars
Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire de la qualité de l'eau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Santé

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous possédez un appareil de type adoucisseur ou purificateur d'eau, veillez à son bon entretien pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et conservez un point d'eau non traitée pour la boisson et la préparation des aliments.

Dans les habitats anciens, vérifiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plomb. Dans le cas contraire, laissez couler l'eau quelques instants avant de la consommer et changer les canalisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse facture)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.103.2)

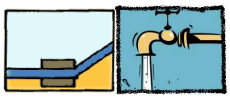

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	oui
20	mise à jour du plan au moins annuelle	oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	oui
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	oui
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	oui
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	non
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

Un diagnostic complet a été effectué en 2004 par le cabinet sciences environnement
Un relevé topographique a été effectué en 2009 par l'entreprise SOPRECO
L'étude de protection du captage a été confiée au cabinet Reilé Environnement en 2012

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 90 sur 110.

Rendement du réseau de distribution (P.104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Pour l'année 2016, le rendement du réseau de distribution est :

$$\frac{\mathbf{39898}}{\mathbf{49\ 067}} \mathbf{\ x\ 100} = \mathbf{81.31\%}$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (**35 027/49 067**) est de **71.38 %.**

Indice linéaire des volumes non comptés (P.105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est :

$$\frac{\mathbf{49\ 067 - 39\ 898}}{\mathbf{3631}} = \mathbf{2.53 m^3/km/jour}$$

Indice linéaire de pertes en réseau (P.106.3)

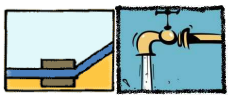

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

$$\frac{\mathbf{49\,069 - 41\,573}}{\mathbf{3631}} = 2.06 \text{ m}^3\text{/km/jour}$$

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P.108.3)

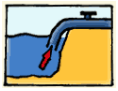

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé :

La procédure de protection du captage de la leupe est terminé en 2016.
Les travaux ont été réalisé en 2016

4. Financement des investissements

Branchements en plomb

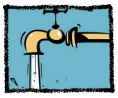

Branchements en plomb changés dans l'année	nombre	1
Branchements en plomb restant à changer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport	nombre	5

Montants financiers

Montants des travaux engagés exercice budgétaire 2016 en fonctionnement	14 832€
Montants des travaux engagés exercice budgétaire 2016 en investissement	42 581€
Montants des subventions	0.00 €
Montants des contributions du budget général	0.00 €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2016 (montant restant dû)	0.00 €

Amortissements

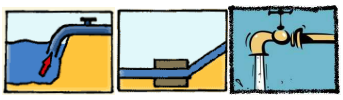

Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 24 674 €.

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

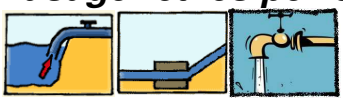

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Renforcement des vannes Renforcement du réseau d'alimentation Mise en place du télérelevage des compteurs	10 000 € TTC 30 000 € TTC 22 000 € TTC

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Changement de 20 unités de comptage individuel

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P.151.1)

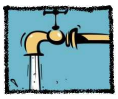

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.
Pour l'année 2016, le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de : 0

Délai maximal d'ouverture des branchements (D.151.0 et P.152.1)

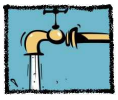

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).
Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai est de : 100 %

Taux de réclamations (P.155.1)

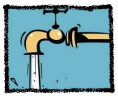

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Pour l'année 2016, le taux de réclamations est : 0%

ÉDITION 2017

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

SAUVONS L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse** est de **3,63 € TTC/m³** et de **4,02 € TTC/m³** en France*. **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2014.

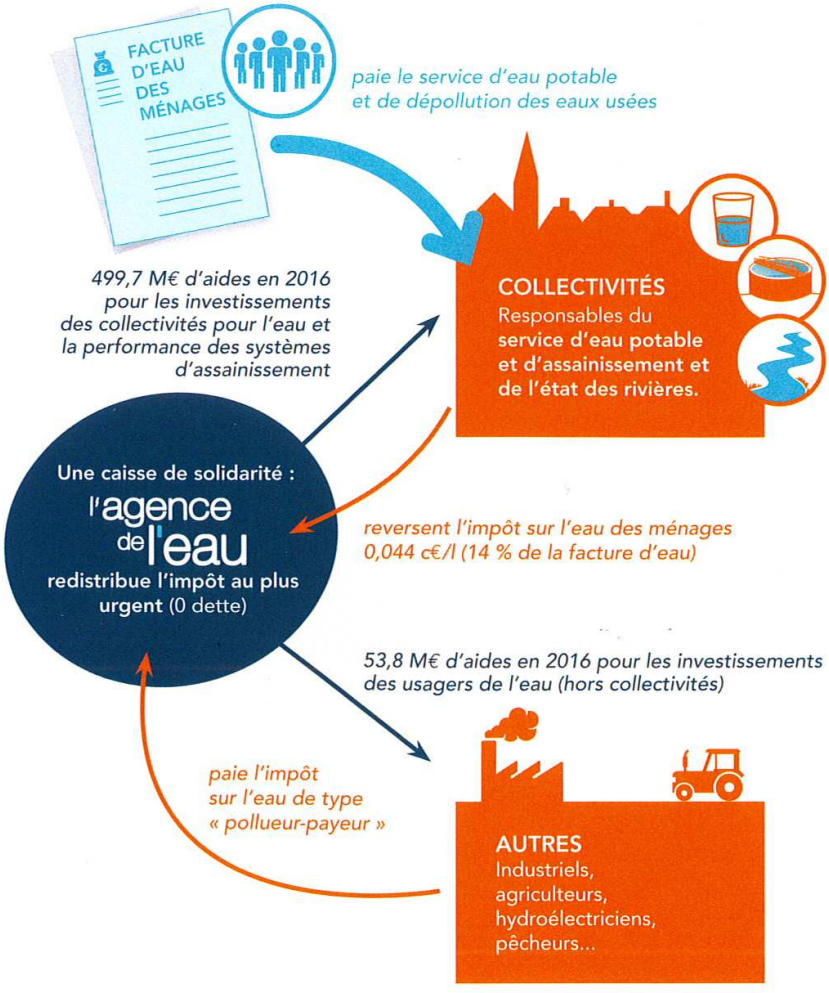

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) ont permis d'économiser 38,9 millions m^3 en 2016 soit la consommation d'une ville de 500000 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

> Pour la solidarité internationale (4,5 millions €)

66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2017

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

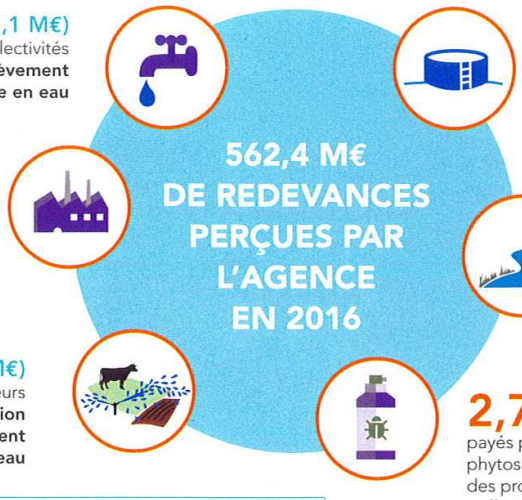

14,4 % (81,1 M€) payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**

10,3 % (58 M€) payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**

0,9 % (4,9 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**

71,2 % (400,5 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique**

0,5 % (2,6 M€) payés par les pêcheurs, propriétaires de canaux, d'ouvrages de stockage et d'obstacles **comme redevance pour la protection du milieu aquatique**

2,7 % (15,3 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse**

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

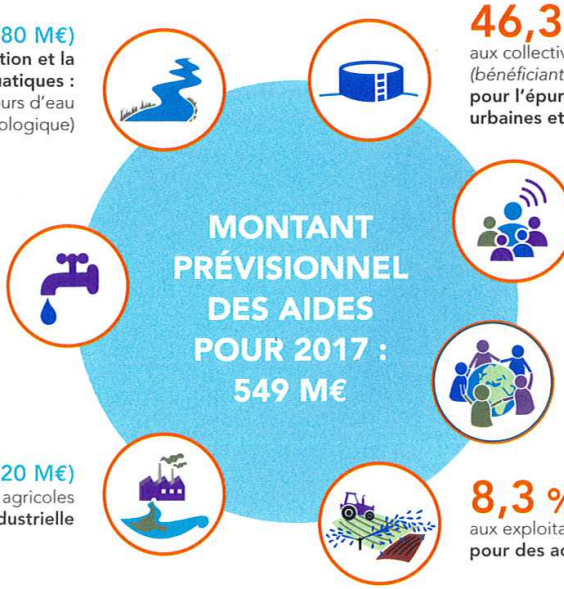

14,6 % (80 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique)

21 % (115,5 M€) aux collectivités *(bénéficiant au prix de l'eau)* **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau potable :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource

3,6 % (20 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle**

46,3 % (254,3 M€) aux collectivités *(bénéficiant au prix de l'eau)* **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**

5,2 % (28,7 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

0,9 % (5 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

8,3 % (45,5 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015

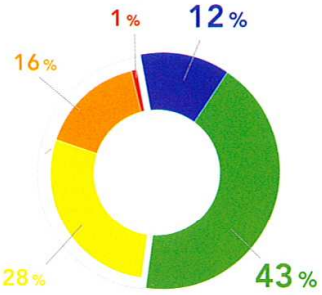

Très bon
Bon
Moyen
Médiocre
Mauvais

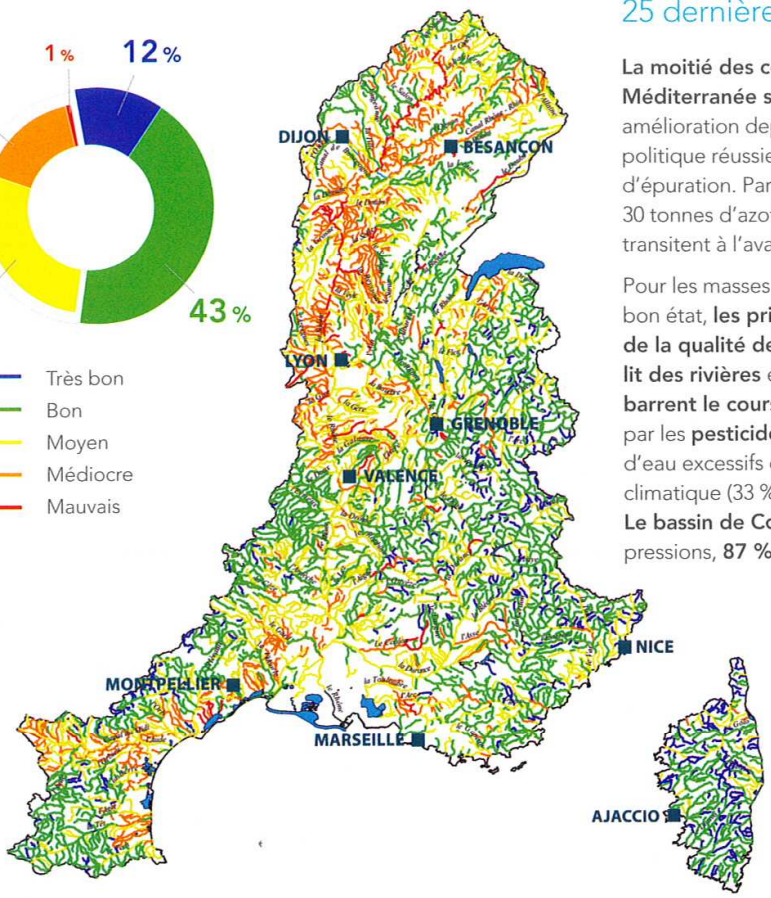

Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, **les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières** et **les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau** (75 % des cas), la pollution par les **pesticides** (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).
Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **87 % de ses rivières sont en bon état.**

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette

Appli qualité rivière

Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 320 000 habitants permanents
- 2,7 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE établissement public de l'État
SAUVONS L'EAU !

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

[...bigbang.fr] - Mai 2017